



Ville de La Crau – Service urbanisme

Contacts :

Téléphone : 04 94 01 56 80 (lundi-vendredi 8h00-12h00)

Mail : mairie@villedelacrau.fr

FICHE D'AIDE

PIECES DEMANDEES POUR UNE DECLARATION PREALABLE DE CLOTURE

L'ensemble de ces documents est à fournir en **4 exemplaires**.

NB : il est important de lire le règlement de la zone du PLU ou du lotissement, sur lequel se situe votre terrain, pour connaître les règles qui s'y appliquent

Cette fiche d'aide est un outil permettant aux personnes non professionnelles, de remplir au mieux, le dossier concernant leurs projets. En aucun cas, ce document n'est contractuel, et ne peut régler tous les cas.

Votre projet est soumis à déclaration préalable. Toutefois, si la construction de votre villa n'est pas achevée (conformité de votre permis de construire non obtenue), un permis de construire modificatif sera demandé.

Les pièces suivantes doivent être fournies :

CERFA 13703*07

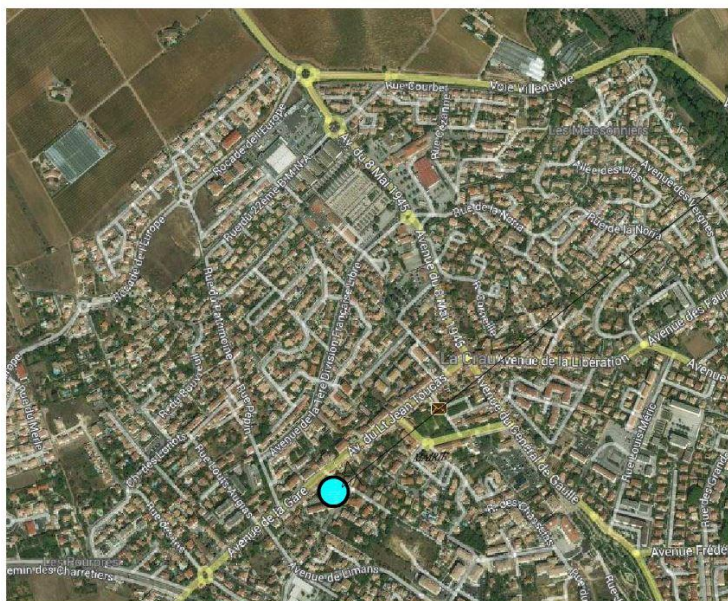
Imprimé officiel carboné à remplir, téléchargeable sur internet

p7 : ne pas oublier de remplir : 0 si pas de surface créée

DP 1 : Plan de situation :

Un plan de situation est un document cartographique qui permet de localiser le terrain du projet au sein de la commune (entourer l'endroit précis, et définir le nom des rues aux alentours)

Vous avez la possibilité de l'imprimer à partir d'un site Internet proposant une cartographie en ligne, comme Mappy, Google Maps, ViaMichelin. ou cadastre.gov.fr

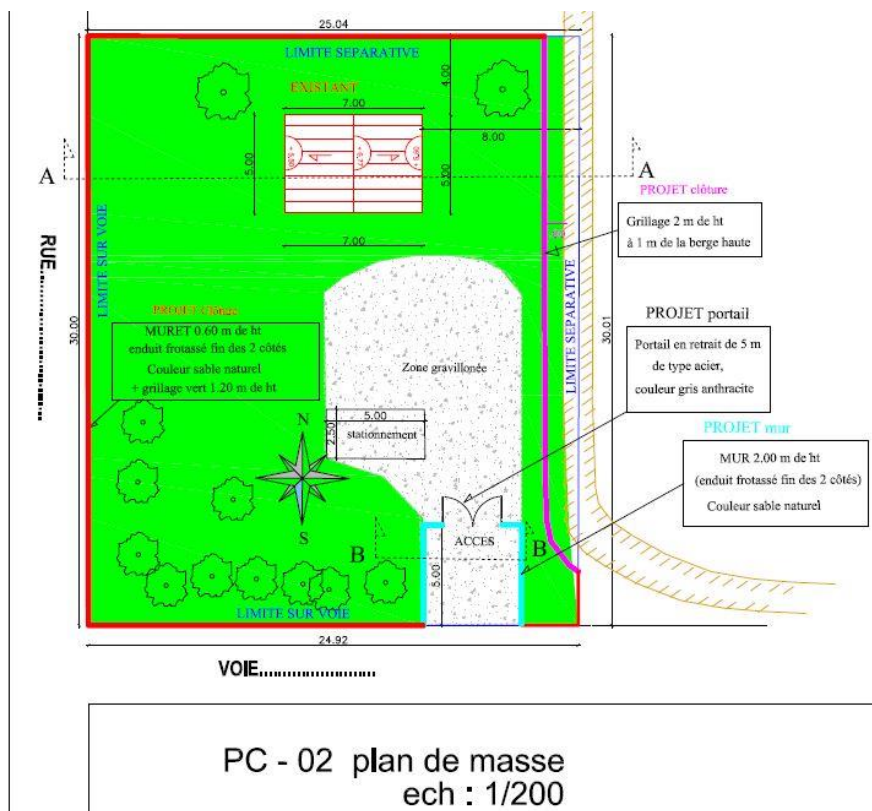


Projet



extrait cadastral

DP 2 : Plan de masse :



Il représente un plan de la propriété et de ses alentours à l'échelle, (ex. : 1/100), avec la rose des vents (le Nord). Il doit présenter l'accès, la projection au sol des toitures de toutes les constructions existantes sur le terrain et des constructions à édifier par rapport aux limites du terrain

Pour un projet de clôture il suffit de matérialiser son implantation sur le plan, sur les limites de propriété concernée par un trait de couleur.

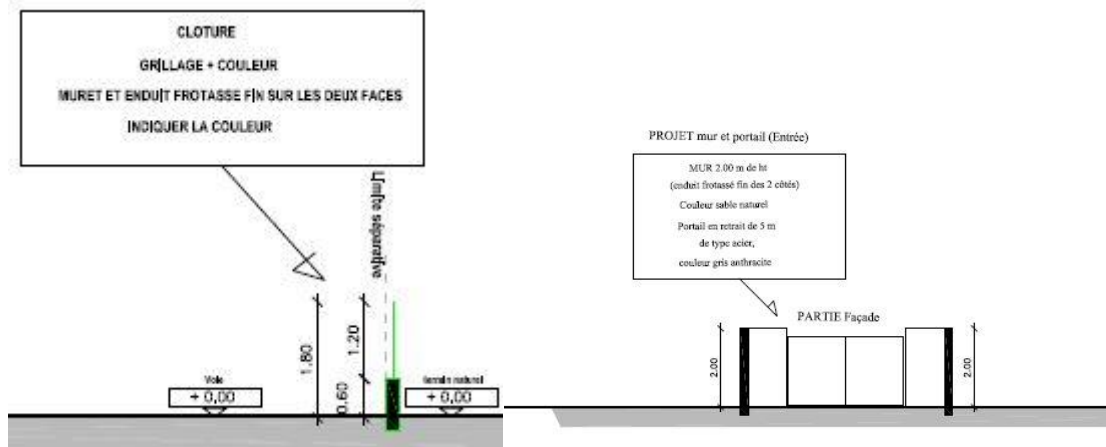
PC - 02 plan de masse
ech : 1/200

A remplir sur A3 ou A4

DP 3 : Plan de coupe du projet :

Le plan en coupe est une représentation du profil topographique du terrain et des éléments à créer qui le compose. Le profil du terrain correspond à la pente du sol par rapport à un point de référence, généralement la voie publique, avant tout remblaiement ou déblaiement. (=terrain naturel en opposition avec le « terrain fini », qui se rapporte au terrain tel qu'il sera à la fin des travaux

Dans le cas d'une clôture, il représente la hauteur de la – dite clôture par rapport au sol naturel



A une échelle 1/50 ou 1/100

DP 6 et 7 : Insertion paysagère selon le cas

Le document graphique est une représentation de l'insertion du projet qui fait l'objet de la demande au sein de son environnement immédiat. Ce plan doit faire apparaître non seulement le projet tel qu'il sera à l'issue des travaux, mais aussi les constructions déjà bâties lorsqu'elles existent, et si possible, les constructions voisines.

Pour une clôture, ce document est nécessaire **uniquement** si le mur de clôture est visible de la voie publique (rue, impasse, boulevard...) :

Présenter une photo avant travaux et une photo représentant le projet de clôture, en y dessinant la clôture calquée sur ce support, comme si elle était déjà réalisée.

